

*Le 24 avril 2016, l'établissement a obtenu le renouvellement du LABEL « LYCEE DES METIERS » pour 5 ans.*

## LYCÉE DES MÉTIERS AU SERVICE DES ORGANISATIONS ET DES PERSONNES

Le label « lycée des métiers » est délivré par le recteur d'académie à un établissement d'enseignement professionnel ou polyvalent ayant mis en place une organisation répondant à un cahier des charges académique précis. Ce dernier doit répondre aux 7 engagements suivants :

	<b>ENGAGEMENTS</b>
1	Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation
2	L'accueil de publics de statuts différents
3	Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion
4	L'organisation d'actions culturelles
5	La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale
6	La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale
7	Une politique active de communication